

MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

251, Parker
Dixville, QC
J0B 1P0

Téléphone : 819-849-3037
Télécopie : 819-849-9520

Messagerie :

bureau@municipal@dixville.ca
secretariat@dixville.ca
voirie@dixville.ca
urbanisme@dixville.ca

Heures d'ouverture :
8h00 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Lundi au jeudi

Service d'animation estivale de Dixville

Cher parents, cette année encore, le S.A.E. offre ses services pour l'été 2017. **Les activités se dérouleront sur 7 semaines, du 26 juin au 11 août.** L'école tire à sa fin et vous avez envie de vous amuser cet été ? Inscrivez-vous au Service d'animation estivale (S.A.E.) de Dixville ! Vous participerez à une foule d'activités et de sorties excitantes et serez encadrés par des animatrices(eur) dynamiques et qualifiés, dans un environnement sécuritaire et divertissant.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Karine Meunier au 819-849-3049

INSCRIPTION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

250, rue St-Alexandre, Dixville

Vendredi 26 mai de 16h00 à 18h00 / Samedi 27 mai de 9h00 à 12h00

Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers

les personnes âgées, le 15 juin 2017

La Table de concertation des aînés de la MRC de Coaticook présente la pièce de théâtre « *Faudrait pas prendre grand-mère pour une dinde et grand-père pour son dindon* », au Pavillon des Arts et de la Culture de Coaticook, **jeudi, le 15 juin 2017 à 14h et 19h, (coût 10\$)**. La pièce a été écrite par Monsieur François Jobin et sera jouée par la troupe *La belle gang*, originaire d'Argenteuil, dans les Laurentides. Elle comporte 14 saynètes ayant pour thème : *les abus faits aux personnes âgées, au quotidien*.

Billets en vente au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook.

Bienvenue à tous!

Danielle Lamontagne, coordonnatrice du comité

DISTRIBUTION DE COMPOST ET D'ARBRES

Prendre note que la municipalité procédera à la distribution gratuite du COMPOST en provenance de la Régie des déchets ainsi que des ARBRES provenant de la MRC de Coaticook.

Cette distribution se fera le samedi 20 mai de 8h00 à 11h00

Chemin Chamberlain sur le terrain de la station de pompage. Chacun doit apporter ses contenants sacs, chaudières, remorque et une pelle pour le chargement du compost.

Maximum de 300lbs par propriétaire.



251, chemin Parker
Dixville Qc J0B 1P0

• Dans ce numéro

- ◆ Récupération vêtements
- ◆ Avis public
- ◆ Offre d'emploi sauveteur piscine
- ◆ Responsabilité bacs
- ◆ Inscription Loisirs
- ◆ Journée maltraitance aînés
- ◆ Rappel— Distribution arbres

Collecte de résidus domestiques dangereux :

Samedi 10 juin

de 9h à 15h

Ateliers municipaux

77, avenue de la Gravière

Peinture, vernis, solvants, bonbonnes de propane, aérosols, huiles et filtres usés, piles, batteries, fluorescents et ampoules, équipements électroniques, produits de piscine.

Infos : mrcdecoaticook.qc.ca

Onglet « Les services », puis « Matières résiduelles »



Le Palabre, édition mai 2017

NOUVEAU :

RÉCUPÉRATION DE VÊTEMENTS À À LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE

La boîte est située au
401, rue Goyette
Près des garages municipaux



En plus de réduire la quantité de déchets enfouis, les profits de la collecte permettront au Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook d'offrir des services dans notre milieu auprès des personnes dans le besoin.

Tous les vêtements et/ou souliers sont acceptés, mais doivent être mis dans des sacs.

Les jouets, vaisselle et menus objets ne sont pas acceptés.



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 188-17.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la municipalité de Dixville,

QUE lors d'une séance tenue le 1^{er} mai 2017, le conseil de la municipalité de Dixville a adopté un second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 117 (2010) afin de modifier les dispositions sur le stationnement hors rue, les clôtures agricoles et les zones permettant l'épandage des MRF.

Ce règlement n'apporte aucun changement, par rapport au premier projet.

Demande d'approbation référendaire

Ce second projet contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble des zones de la municipalité, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande d'approbation référendaire peut provenir de personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës par la disposition.

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- être reçue au bureau de la municipalité au 251, chemin Parker, à Dixville, au plus tard le 8e jour qui suit la parution du présent avis ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Conditions à respecter pour être inscrit sur la liste référendaire

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes au 1^{er} mai 2017 (date du second projet) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Conditions supplémentaires et particulières

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 1^{er} mai 2017 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

Si aucune demande valide n'est déposée, le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 251 chemin Parker à Dixville de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

DONNÉ À Dixville, ce 11e jour du mois de mai 2017.

Sylvain Benoit,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier



OFFRE D'EMPLOI – SURVEILLANT(E) DE PISCINE

Pour la saison estivale 2017, la Municipalité de Dixville requiert les services d'un(e) surveillant(e) de piscine âgé(e) d'au moins 17 ans.

Sous la responsabilité de la direction, la personne sélectionnée surveille et assure la sécurité des utilisateurs de la piscine et participe à l'entretien.

Les candidats devront être disponibles à partir du 24 juin jusqu'au milieu d'août pour environ 35 à 40 heures par semaines. Une copie de votre certificat de Sauveteur National doit être annexée à votre curriculum vitae. Un moyen de transport est obligatoire. Salaire : 16.00 \$/heure.

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 25 mai 2017 à 12h00 par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Municipalité de Dixville
251, chemin Parker, Dixville (Québec) J0B 1P0
courriel : bureaumunicipal@dixville.ca

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter M. Sylvain Benoit au 819 849-3037.

Seuls les candidats sélectionnés seront contactés.

RESPONSABILITÉ DES BACS BLEUS, BRUNS ET NOIRS

Voici quelques précisions concernant les différents bacs

En 2014, lors d'une réunion de conseil, il fut décidé d'uniformiser la politique en remettant aux citoyens

les trois bacs ainsi que la responsabilité en cas de perte, vol ou bris. Les bacs appartiennent maintenant

aux citoyens et peuvent être emportés lors d'un déménagement. Le remplacement ou les réparations sont

la responsabilité du citoyen. Afin d'accommoder les citoyens, la municipalité peut vendre les bacs et

certaines pièces nécessaires pour les différents bacs au coût net selon la liste de prix affiché sur le site in

ternet. Prendre également note que lors de la cueillette, le couvercle de votre bac doit être fermé et il ne

doit pas avoir de sacs sur le côté.

Merci de votre compréhension.